



REGLEMENT OFFICIEL DES PARIS DE L'UNION PROFESSIONNELLE DES AGENCES DE PARIS (U.P.A.P)

Le présent règlement ne concerne que les seuls paris organisés par les bookmakers affiliés à l'U.P.A.P.

Le présent règlement ne concerne donc pas :

1. Les paris mutuels sur les courses de chevaux courues en Belgique et dont l'organisation est assurée par la S.C. AUXILIAIRE PMU BELGE
Le règlement relatif à ces paris peut être consulté sur le site www.pmu.be.
Ce règlement peut également être consulté dans votre point de vente habituel. Adressez-vous à votre gérant.
2. Les paris mutuels sur les courses de chevaux courues en Belgique et dont l'organisation est assurée par la S.A. EUROTIERCE
Le règlement relatif à ces paris peut être consulté sur le site www.eurotierce.be.
Ce règlement peut également être consulté dans votre point de vente habituel. Adressez-vous à votre gérant.

VERSION 2011.6, D'APPLICATION A PARTIR DU 26/09/11

TABLE DES MATIERES

	Page	Dernière mise à jour le		Page	Dernière mise à jour le
DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL	3				
Article 1 : CHAMP D'APPLICATION	3	01/04/11			
Article 2 : CONDITIONS D'ACCEPTATION DES PARIS	3	08/05/11			
Article 3 : CONDITIONS DE PAIEMENT DES GAINS	4	01/04/11			
Article 4 : MODES DE PARIS	7	08/05/11			
Article 5 : DEAD-HEAT (EX-AEQUO)	9	01/01/11			
Article 6 : SPORTS	10	01/01/11			
Article 7 : PROTECTION DES CONSOMMATEURS	10	01/01/11			
 TYPES DE PARIS	 11				
Simple Gagnant	11	01/01/11	Multi	20	08/05/11
Simple Gagnant COTE FIXE	11	01/01/11	Quintet	21	01/01/11
Simple Placé	12	01/01/11	Quintet Plus	21	01/01/11
Simple Placé COTE FIXE	13	01/01/11	543 Plus	22	26/09/11
Show	13	01/01/11	Sextet	23	30/06/11
Report	14	23/04/11	Flash	23	01/01/11
Couplé Gagnant	14	01/01/11	A la Carte 1-2-X CLASSIC (options 1 à 20)	24	01/01/11
Couplé Ordre/CSF	15	01/01/11	A la Carte 1-2-X HANDICAP (options 1 à 20)	24	01/01/11
Couplé Placé	15	01/01/11	A la Carte DOUBLE CHANCE (options 3 à 20)	25	01/01/11
Couplé 4	16	01/01/11	Score Correct	25	01/01/11
Trio (Chevaux)	16	01/01/11	Half Time / Full Time	25	01/01/11
Trio (Lévriers)	17	01/01/11	Premier buteur	26	01/01/11
Trio Ordre/Tricast	17	01/01/11	Multiscore	26	01/01/11
Tiercé & Classic Tiercé	18	01/01/11			
Quarto	18	01/01/11			
Quarté	19	01/01/11			
Quarté Plus	19	01/04/11			

DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL

Article 1 : CHAMP D'APPLICATION

1. a. Le présent règlement officiel de l'UPAP régit les paris organisés par et engagés auprès de ses membres en général et dans la présente agence en particulier. Il lie tant l'exploitant de paris que ses intermédiaires ainsi que les parieurs.

b. Les agences de paris, gérées par un gérant agissant en qualité de commissionnaire de l'exploitant, sont identifiées par la mention en agence et sur les tickets de paris délivrés aux parieurs de son nom et/ou de sa raison sociale. Ces gérants commissionnaires concluent les paris en leur propre nom mais pour le compte de l'exploitant de paris. Celui-ci se porte toutefois garant envers la clientèle de tous les engagements valablement souscrits par le commissionnaire dans l'exécution de ses activités de prise de paris, en cas de défaut de paiement par le commissionnaire.
2. Tout parieur accepte sans réserve les termes du présent règlement. Le présent règlement complète les dispositions légales et réglementaires.
3. Toute modification au présent règlement sera notifiée dans chacune des agences via le télétexte et la page correspondante au changement sera remplacée dans le règlement de l'agence. Cette page indiquera la date de la modification ou de son application. Les termes du présent règlement et de ses modifications, dûment portées à la connaissance du public, l'emporteront toujours sur toute annonce faite autrement.
4. L'exploitant se réserve le droit de modifier temporairement le présent règlement dans le cadre d'actions promotionnelles (rapports supplémentaires de consolation, majoration des rapports, ristournes sur mises, ...). Les conditions de ces offres, les types de paris concernés, les dates ou périodes retenues sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage et/ou par télétexte dans les agences concernées. Cet affichage fait alors office d'addendum temporaire au règlement des paris.
5. Pour tout événement sportif ponctuel (World Cup, Euro ...), l'exploitant se réserve le droit d'offrir des paris spéciaux. Dans ce cas, leur règlement sera disponible séparément.

Article 2 : CONDITIONS D'ACCEPTATION DES PARIS

1. Tout pari ne sera valablement conclu que pour autant que les termes du présent règlement aient été respectés. Tout pari ne répondant pas à cette condition sera considéré comme nul et non avenu et ne pourra en aucun cas donner lieu au paiement d'un quelconque gain.
2. L'exploitant de paris ou son agent / intermédiaire se réserve le droit de refuser un pari, en tout ou en partie, sans être obligé de motiver sa décision.
3. Les agences sont pourvues d'une caisse électronique; le ticket est émis en un seul exemplaire qui est remis au parieur.
4. Sous réserve des dispositions prévues au point 7, a et b, l'acceptation du pari par l'exploitant ou son agent / intermédiaire intervient :
 - s'il s'agit d'une agence reliée en temps réel (agence on line) au système informatisé central de l'exploitant, au moment où le client reçoit, contre le paiement de la mise totale du pari, le ticket imprimé par la caisse électronique en agence;
 - s'il s'agit d'une agence reliée en temps différé (agence off line/voir mention sur le ticket) au même système, au moment où le pari est réellement centralisé, c.-à-d. quand le pari est enregistré par le système informatisé central et qu'il peut être vérifié et réglé conformément au présent règlement. Les paris sur les courses hippiques belges, les paris à cote fixe, ainsi que les paris dont les rapports sont constitués en tout ou en partie de gains en nature ou d'apport d'une cagnotte, ne sont pas acceptés en temps différé, à l'exception des paris A la Carte 1-2-X options 3 à 20. Dans ce cas, le ticket imprimé par la caisse électronique de l'agence est remis sous réserve de bonne fin.

Le client vérifiera son ticket. A compter de sa délivrance, il peut le faire modifier

- pendant 10 minutes s'il s'agit d'un ticket off line
- pendant 15 minutes pour les paris Report
- pendant 1 heure pour les paris à cotes fixes, sauf modification de la cote ou du rapport entre-temps
- jusqu'à la fermeture de la prise de paris (généralement le départ de la course) pour les autres types de paris

Toutefois, la modification du ticket ne sera plus possible après le départ de l'événement. Aucune annulation ne sera possible pour les paris acceptés au cours de l'événement.

5. En aucun cas, l'exploitant de paris, ses agents ou commissionnaires et/ou les agents et préposés de ces derniers ne pourront être tenus pour responsables du choix des paris et des combinaisons jouées ni des erreurs commises lors de l'enregistrement d'un ticket par la caisse électronique. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

6. Pour être admis à téléphoner leurs paris, les clients doivent déposer préalablement auprès du gérant une provision suffisante en liquide.
Les paris transmis par téléphone sont toujours acceptés aux risques et périls exclusifs du donneur d'ordre et aucune réclamation ne sera admise ultérieurement, notamment en cas d'erreur commise dans la transcription du pari proprement dit ou de la mise partielle ou totale, en cas d'oubli d'enregistrer un ticket sur la caisse électronique ou en cas d'accomplissement tardif de l'une ou de l'autre de ces formalités.
Il appartient au client d'aller collecter sans retard son ticket à l'agence et en toute hypothèse, avant l'expiration du délai de validité de celui-ci.
7. Ne sont pas pris en considération et sont réputés nuls et non avenue :
 - a. Les paris douteux tardifs ou engagés de façon à déguiser ou à tenter une fraude (Exemple : paris engagés après le début de la course ou de la rencontre, etc.). Ces paris seront remboursés.
 - b. Les jeux engagés éventuellement par personnes interposées, à l'effet de camoufler des mises importantes qui sinon auraient été refusées. Ces paris seront remboursés.
 - c. Les paris portant sur des cotes ou rapports manifestement erronés et dont le client ne pouvait raisonnablement ignorer le caractère d'erreur que la cote ou le rapport présentait (Exemple : erreur d'encodage d'un rapport à 15 au lieu de 1,5). Ces paris seront remboursés.L'exploitant ou son agent / intermédiaire se réserve le droit de poursuivre les auteurs de tels paris.
8. L'exploitant ou son agent / intermédiaire peut accepter tout pari dont la mise totale par combinaison unitaire est un multiple de 0,10 €, pour autant qu'elle soit au moins égale à la mise de base minimale en vigueur pour le pari concerné. Exemple : Tiercé : mises acceptées : 0,50 € - 0,60 € - 0,70 € ...

Article 3 : CONDITIONS DE PAIEMENT DES GAINS

1. a. En cas de pari gagnant, les gains sont payables uniquement contre remise du ticket délivré par la caisse électronique.
Le ticket doit comporter tous les éléments du pari et ceux qui permettent son identification. Un ticket n'est valable que s'il est complet et pourvu d'un code-barres.

Mentions du ticket

Le ticket émis par le gérant d'agence comporte entre autres les mentions suivantes :

1. Le nom et le numéro d'entreprise du gérant commissionnaire ou de l'exploitant s'il s'agit d'un employé de l'exploitant.
 2. La date d'enregistrement.
 3. La mise totale du pari.
 4. Le numéro séquentiel du ticket.
 5. Le lieu de l'événement ou le mode de paris spécial (Report, ...).
 6. La date de l'événement.
 7. Le lieu de l'événement (voir 5).
 8. Le type de paris et le n° de l'épreuve.
 9. Le mode de paris.
 10. La mise de base par combinaison unitaire.
 11. Les sélections.
- b. Ne donnent droit à aucun gain les tickets dont une partie est abîmée ou manquante, ainsi que ceux portant des surcharges si ces détériorations et/ou surcharges ne permettent pas l'identification des tickets ou que les éléments qui y figurent ne sont pas conformes à ceux enregistrés par le système informatisé central.
- c. Les gains sont cumulables et payés intégralement à concurrence des maxima indiqués pour chaque type de paris dans le présent règlement. Ces maxima s'entendent par jour et par joueur. Tout en respectant ces maxima, l'ensemble des paiements (mises + gains) d'un parieur ou d'un groupe de parieurs provenant de tout type de paris organisé par l'exploitant ne peut excéder 125.000 € par jour. Si les gains proviennent de paris Quintet, Quintet Plus, 543 Plus, Sextet et/ou EUROFOOT "A la Carte 1-2-X CLASSIC options 3 à 20", ce maximum est porté à 250.000 €. Par contre, si les gains proviennent d'un rapport Super Plus du Quintet Plus, ce maximum est porté à 500.000 €.
2. En cas de cagnotte formée par plusieurs personnes, le gérant d'agence ne traitera qu'avec celle qui présente le ticket gagnant. Les autres membres de la cagnotte ne pourront faire valoir un quelconque droit contre le gérant d'agence, le commissionnaire indépendant ou l'exploitant et ne pourront se retourner que contre la personne qui a agi pour leur compte.
 3. Tout ticket relatif à un pari gagnant, non présenté au paiement par le parieur pendant la période d'un mois à compter du jour de l'événement est périmé et ne donne plus droit au paiement.

4. a. En principe, les gains sont payables dès que les résultats et rapports officiels sont connus; toutefois l'exploitant peut en retarder le paiement :
- le temps nécessaire aux vérifications d'usage;
 - le temps de procéder à une enquête lorsque les conditions d'engagement d'un pari paraissent douteuses;
 - lorsque le transfert des sommes gagnées est rendu difficile du fait de la fermeture des banques, par exemple lors de week-ends et jours fériés;
 - lorsque le parieur demande à toucher son gain ailleurs que dans l'agence où le pari a été enregistré ;
 - lorsque le parieur demande le paiement d'un gain important en espèces.

Si un organisme régulateur comme la Commission des Jeux de Hasard et/ou un organisateur de paris ou une organisation représentant ceux-ci bloque les paiements dans un pays - PMU (F), BOLA (UK), ...- la même mesure sera prise par l'exploitant. De même, si un organisateur de paris rembourse les paris pour des faits, qui pendant la course ont empêché son bon déroulement, l'exploitant lui aussi rembourse ces paris.

b. Pour les résultats de paris sur événements sportifs, l'exploitant s'en réfère, outre à la Commission des Jeux de Hasard, à la Fédération ou Ligue officielle qui organise l'événement. A défaut, à l'Agence de Presse du pays organisateur ou à BELGA. Toute modification subséquente du résultat pour dopage, fraude, sabotage... ne sera pas prise en considération.

5. Le parieur, dont le paiement des gains aurait été retardé pour une raison autre que celles décrites au point 4, est invité à se faire confirmer la raison de ce retard par le Siège Social de l'exploitant.
6. Le paiement des gains s'effectue habituellement dans les agences de l'exploitant pendant les heures normales d'ouverture. Aussi bien le parieur que l'exploitant ou son agent / intermédiaire peuvent exiger que le paiement soit effectué au moyen d'un titre de paiement nominatif.
7. Lorsque le parieur a perdu son ticket, il pourra néanmoins toucher son gain, après vérification, s'il en fait la déclaration dans les 10 jours qui suivent la date d'enregistrement de celui-ci. Cependant, le gain ne pourra être perçu qu'après la date d'expiration du ticket (un mois) et à condition que celui-ci n'ait pas déjà été payé. A défaut, aucun paiement ne pourra plus être accordé. La déclaration écrite sera communiquée par le gérant d'agence à l'exploitant.

8. Rapports et cotes.

Dans ce règlement, on entend par « rapport » le gain, mise incluse. Une « cote » n'inclut pas la mise.

Exemple : Cote 2/1 = Rapport 3 € pour une mise de 1 €.

Sauf stipulations contraires de l'exploitant, les rapports sont déclarés pour 1 €.

Les rapports sont arrondis à une décimale après la virgule (vers le bas si la deuxième décimale est située entre 1 et 4 et vers le haut si elle est de 5 ou plus).

Le gain total par ticket est également arrondi suivant les mêmes principes.

a. **Cotes finales**

Sauf stipulations contraires de l'exploitant :

- Les rapports s'établissent sur base des cotes finales. Il convient de se référer en cas de contestation aux cotes publiées dans le quotidien officiel (Paris Turf, Racing Post, etc.), sauf erreurs d'impression.
- Pour les courses françaises, les cotes du PMU français sont utilisées. A défaut, les paris seront réglés sur base des derniers rapports publiés sur les écrans de l'exploitant ou sur ceux de toute source disponible en France.
- Pour les courses courues dans tout autre pays étranger, les « Starting Prices » (système bookmaking) diffusés en Belgique par SIS et/ou Racing International sont utilisés par défaut. L'exploitant pourra toutefois, moyennant notification préalable dans les agences, proposer les cotes du PMU français. En l'absence soit des cotes « starting price », soit des cotes du PMU français, les paris seront réglés sur base des derniers rapports publiés sur les écrans de l'exploitant.

b. **Cotes fixes**

L'exploitant propose également des paris à cotes fixes. Ces cotes peuvent varier entre le moment de l'ouverture de la prise de paris et le départ de la course ou le début de l'événement. Les rapports sont affichés sur les écrans.

L'exploitant n'est pas responsable d'un rapport erroné affiché par ses agents : en cas de rapport erroné ou absence d'indication du rapport sur le ticket accepté, le pari sera considéré comme joué au rapport valable au moment de l'acceptation du pari.

Il convient de distinguer deux types de paris à cotes fixes, à savoir :

- Paris à cotes fixes « ante post » : le pari est enregistré avant le jour de l'événement. En cas de pari gagnant, le client touchera le rapport mentionné sur son ticket, c.-à-d. le rapport valable au moment de l'enregistrement du pari. En cas de non-partant, le pari sera considéré comme battu et ne sera dès lors pas remboursé.
- Paris à cotes fixes « day of event » : le pari est enregistré le jour de l'événement. En cas de pari gagnant, le client touchera le rapport mentionné sur son ticket, c.-à-d. le rapport valable au moment de l'enregistrement du pari, sauf en cas de non-partants. Dans ce cas, un pourcentage des cotes (= rapport -1) des autres participants sera déduit sur tout pari accepté AVANT l'annonce du non-partant (basé sur le dernier rapport de celui-ci). Le tableau ci-dessous vous montre les pourcentages à déduire. Les cotes sur lesquelles s'opèrent les déductions sont celles qui prévalaient à la prise de pari par le client.

DERNIER RAPPORT DU NON-PARTANT	% À DÉDUIRE DES COTES DES AUTRES PARTICIPANTS
a. 1,30 ou moins	75%
b. De 1,31 à 1,40	70%
c. De 1,41 à 1,55	65%
d. De 1,56 à 1,65	60%
e. De 1,66 à 1,80	55%
f. De 1,81 à 1,99	50%
g. De 2,00 à 2,20	45%
h. De 2,21 à 2,50	40%
i. De 2,51 à 2,80	35%
j. De 2,81 à 3,30	30%
k. De 3,31 à 4,00	25%
l. De 4,01 à 5,00	20%
m. De 5,01 à 6,50	15%
n. De 6,51 à 10,00	10%
o. De 10,01 à 15,00	5%
p. 15,00 ou plus	0%
q. au cas où deux ou plusieurs participants seraient retirés, la déduction totale ne dépassera pas les 75%	

9. L'exploitant limite les gains suivant le type de paris et le type d'événement. Ces limitations des rapports ou des gains sont reprises pour chaque type de paris.
10. Si la mise d'un ticket est supérieure à la mise de base, il y a lieu de majorer les gains de manière proportionnelle. Tout ticket perdant est supposé avoir été conclu à la mise correcte.

Article 4 : MODES DE PARIS

- C.S.** Combinaison simple : la combinaison est à lire de gauche à droite.
C.C. Combinaison complète de la C.S. : la combinaison est à lire dans tous les sens.
A.R. Combinaison simple en aller-retour : la combinaison est à lire de gauche à droite et de droite à gauche.

Mode de paris C.S.U. pour les paris Couplé Gagnant, Couplé Placé, Couplé 4 et Couplé Ordre/CSF

- C.S.U.** Combinaison simple à lire de gauche à droite d'un cheval de base et d'un autre cheval parmi les autres chevaux retenus par le parieur.

Modes de paris C.S.U., J.S., J., H.S. et H. pour les paris Tiercé, Trio Ordre/Tricast et/ou Trio

- C.S.U.** Combinaison simple à lire de gauche à droite d'un cheval de base et de deux autres chevaux parmi les autres chevaux retenus par le parieur, comme étant ceux qui doivent être les trois premiers de la course.
J.S. C.S.U., mais par lecture de gauche à droite et de droite à gauche des chevaux dans le champ.
J. Combinaison complète de la C.S.U. : la combinaison est à lire dans tous les sens.
H.S. Combinaison simple de deux chevaux de base et d'un troisième cheval parmi les autres chevaux retenus par le parieur, comme étant ceux qui doivent être les trois premiers de la course.
H. Combinaison complète de la H.S. : la combinaison est à lire dans tous les sens.

Modes de paris C.H.S.U., C.H.S. et C.H.C. pour les paris Quarté, Quarté Plus et/ou Quarto.

- C.H.S.U.** Combinaison simple, à lire exclusivement de gauche à droite, de un ou deux chevaux de base et de respectivement trois ou deux autres chevaux parmi les autres chevaux retenus par le parieur, comme étant ceux qui doivent être les quatre premiers de la course.
C.H.S. 1-2 base(s) Combinaison simple de un ou deux chevaux de base et de respectivement trois ou deux autres chevaux parmi les autres chevaux retenus par le parieur, comme étant ceux qui doivent être les quatre premiers de la course. Pour toute combinaison, le cheval ou les chevaux de base sont à lire exclusivement de gauche à droite et les chevaux du champ sont à lire dans tous les sens.
C.H.S. 3 bases Combinaison simple, à lire exclusivement de gauche à droite, de trois chevaux de base et d'un quatrième cheval parmi les autres chevaux retenus par le parieur comme étant ceux qui doivent être les quatre premiers de la course.
C.H.C. Combinaison complète de la C.H.S.U. et de la C.H.S. 3 bases : la combinaison est à lire dans tous les sens.

Modes de paris C.H.S.U., C.H.S. et C.H.C. pour les paris Quintet et Quintet Plus.

- C.H.S.U.** Combinaison simple, à lire exclusivement de gauche à droite, de un, deux ou trois chevaux de base et de respectivement quatre, trois ou deux autres chevaux parmi les autres chevaux retenus par le parieur, comme étant ceux qui doivent être les cinq premiers de la course.
C.H.S. 1-2-3 base(s) Combinaison simple de un, deux ou trois chevaux de base et de respectivement quatre, trois ou deux autres chevaux parmi les autres chevaux retenus par le parieur, comme étant ceux qui doivent être les cinq premiers de la course. Pour toute combinaison, le cheval ou les chevaux de base sont à lire exclusivement de gauche à droite et les chevaux du champ sont à lire dans tous les sens.
C.H.S. 4 bases Combinaison simple, à lire exclusivement de gauche à droite, de quatre chevaux de base et d'un cinquième cheval parmi les autres chevaux retenus par le parieur comme étant ceux qui doivent être les cinq premiers de la course.
C.H.C. Combinaison complète de la C.H.S.U. et de la C.H.S. 4 bases : la combinaison est à lire dans tous les sens.

Modes de paris MULTI 3 et MULTI 4 pour les paris joués en Report.

MULTI 3 Consiste à jouer un type de paris sur 3 courses différentes du même jour.
Le pari est décomposé comme suit :
3 x le type de paris choisi
3 x report par 2
1 x report par 3

MULTI 4 Consiste à jouer un type de paris sur 4 courses différentes du même jour.
Le pari est décomposé comme suit :
4 x le type de paris choisi
6 x report par 2
4 x report par 3
1 x report par 4

En outre le parieur peut préciser les choix suivants :

1. Sélection

B = cheval ou chevaux de base
CHAMP = tous les chevaux sauf le cheval ou les chevaux de base
BR = base reprise ; uniquement d'application pour le mode H.S. des paris Tiercé et Trio (Chevaux)

2. Mode

SBNP = si base non partante : remboursement

Article 5: RÈGLES À APPLIQUER EN CAS DE DEAD-HEAT (EX-AEQUO) :

- Généralité : En cas de Dead-Heat la mise doit être divisée par le nombre de participants compris dans le Dead-Heat, à l'exception des types de paris suivants :
- Pari Show : Rapport Placé divisé par le nombre de participants concernés par le Dead-Heat multiplié par 2,5 / 2 / 1,5 ou 1,25 suivant le cas (voir Types de paris).
- Pari Tiercé : 50% de la mise sont utilisés pour les paiements dans l'ordre exact et les autres 50% sont prévus pour le désordre.
- Pari Quarté : 40% de la mise sont utilisés pour les paiements dans l'ordre exact et 60% pour le désordre.
- Pari Quintet : 30% de la mise sont prévus pour les paiements des combinaisons dans l'ordre, 60% pour le désordre et 10% sont prévus pour les Extras.
- Pari Sextet : En Rang 1 et 2, 30% de la mise sont prévus pour les paiements des combinaisons dans l'ordre et 70% pour les désordres.

En cas de Dead-Heat, il faut appliquer les répartitions reprises au tableau ci-dessous.

2 sélections à la						
DEAD-HEAT	Première Place	Deuxième Place	Troisième Place	Quatrième Place	Cinquième Place	Sixième Place
Tiercé	2 ordres 4 désordres	2 ordres 4 désordres	2 ordres 10 désordres			
Quarté Quarté Plus	2 ordres 22 désordres	2 ordres 22 désordres	2 ordres 22 désordres	2 ordres 46 désordres		
Quintet Quintet Plus	2 ordres 118 désordres	2 ordres 118 désordres	2 ordres 118 désordres	2 ordres 118 désordres	2 ordres 238 désordres	
Sextet	2 ordres 718 désordres	2 ordres 718 désordres	2 ordres 718 désordres	2 ordres 718 désordres	2 ordres 718 désordres	2 ordres 1438 désordres

ARTICLE 6 : SPORTS

a) Football

Différents types de paris sont offerts. Sauf stipulations contraires, les principes suivants sont d'application.

Par résultat final s'entend le résultat après 90 minutes de jeu officiel, tel qu'entériné par le coup de sifflet final de l'arbitre en fin de la deuxième mi-temps. Les prolongations ne sont pas prises en considération. Le résultat de tout match arrêté avant les 90 minutes sera celui qui prévaut à l'arrêt officiel du match.

Si un match est remis (différent d'un match arrêté) avec un délai de plus de 3 jours, le match sera considéré comme annulé.

L'heure du début des rencontres figurant dans les informations mises à la disposition de la clientèle est celle communiquée à l'avance par les différentes fédérations de football.

En cas de modification des horaires, non portée en temps utile à la connaissance de l'exploitant, celui-ci se réserve le droit de faire application des dispositions de l'article 2,7a.

Les équipes figurant à gauche sur la liste des matches, seront toujours considérées comme les équipes à domicile; celles figurant à droite, comme équipes des visiteurs. Même si, pour quelque raison que ce soit, le match se déroule sur un terrain neutre, ou si le choix du terrain est modifié après impression des listes des matches.

1 = victoire de l'équipe à domicile

2 = victoire de l'équipe visiteurs

X = match nul

b) Autres Sports

Pour les autres sports les paris principaux sont les paris Gagnant, Placé, Show, Couplé Ordre/CSF et A la Carte 1-2-X. Les conditions d'acceptation seront portées à la connaissance des joueurs dès publication des premiers rapports.

c) Tennis

Si un match est arrêté et non rejoué avant la fin officielle du tournoi (intempéries, blessure d'un joueur, ...) les mises engagées sur le nombre de sets gagnés par chaque participant seront remboursées.

d) Formule 1

Est considéré comme partant tout concurrent qui prend le départ du « tour de chauffe » (appelé « warm-up »).

ARTICLE 7 : PROTECTION DES CONSOMMATEURS

L'Union Professionnelle des Agences de Paris entend inciter les exploitants de paris à adopter une politique de responsabilité sociale à l'égard de leur clientèle, visant d'une part à limiter les risques de dépendance au jeu et d'autre part à assister ceux qui subiraient les conséquences d'une addiction aux jeux de hasard.

Outre le respect des obligations légales, contenues, entre autre, dans la loi sur les jeux de hasard du 10 janvier 2010 et dans ses arrêtés d'exécution, ce projet se traduira notamment par:

1. La diffusion de supports et/ou messages publicitaires respectueux du prescrit légal et des usages commerciaux honnêtes, n'encourageant pas à une pratique excessive des jeux de hasard.
2. Le développement par les exploitants de paris d'une politique d'entreprise s'inscrivant dans la recherche d'une canalisation responsable.
3. La mise à disposition d'informations claires et précises à l'attention de la clientèle, visant à limiter les risques de dépendance au jeu.
4. L'offre d'aide et de conseils à l'attention des clients présentant des signes d'addiction au jeu, de même qu'aux membres de leur famille.
5. La mise en œuvre d'une procédure d'auto-exclusion des clients présentant des signes d'addiction sur une base volontaire.
6. La sensibilisation de tous les intervenants à ce qui précède.

TYPES DE PARIS

Simple Gagnant

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Le concurrent classé premier.

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS

CALCUL DES RAPPORTS

A) Courses françaises : rapports basés sur ceux du pari mutuel français. A défaut, dernier rapport affiché par l'exploitant.

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : rapports basés sur cotes finales

C) Courses de lévriers : rapports basés sur cotes finales.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

A) 125.000 € 100/1

B) 125.000 €

C) 50.000 € 50/1

EN CAS DE NON-PARTANTS

Le pari est remboursé.

Simple Gagnant COTE FIXE

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Le concurrent classé premier ou, en tennis, le nombre de sets gagnés par chaque participant.

MISE DE BASE

0,50 € avec un minimum de 2,50 € par ticket

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS

CALCUL DES RAPPORTS

Les rapports sont déterminés par l'exploitant et peuvent fluctuer.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

125.000 € courses hippiques

25.000 € autres

EN CAS DE NON-PARTANTS

Pari « ante post » (= enregistré avant le jour de l'événement) : le pari n'est pas remboursé.

Pari « day of event » (= enregistré le jour de l'événement) : le pari est remboursé. Voir également article 3.8.b dans les dispositions d'ordre général.

Simple Placé

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

A) Courses françaises

Le concurrent placé parmi :

- les 3 premiers de l'épreuve si celle-ci a lieu entre 8 chevaux ou plus inscrits au programme;
- les 2 premiers de l'épreuve si celle-ci a lieu entre 4 et 7 chevaux inscrits au programme;
- la mise Placée est remboursée si l'épreuve a lieu entre 3 chevaux ou moins inscrits au programme.

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France

Le concurrent placé parmi :

- les 4 premiers si l'épreuve est un handicap et a lieu entre 16 partants ou plus;
- les 3 premiers si l'épreuve a lieu entre 8 concurrents ou plus;
- les 2 premiers si l'épreuve a lieu entre 5, 6 ou 7 concurrents;
- la mise Placée est remboursée si l'épreuve a lieu entre 4 concurrents ou moins.

C) Courses de lévriers

Le concurrent placé parmi :

- les 3 premiers si 8 lévriers ou plus au départ;
- les 2 premiers s'il y a entre 5 et 7 lévriers;
- la mise Placée est remboursée s'il y a moins de 5 concurrents.

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS

CALCUL DES RAPPORTS

A) Les rapports sont basés sur ceux du pari mutuel français.

A défaut, dernier rapport affiché par l'exploitant.

Le rapport Placé est limité au rapport Gagnant.

La règle ne s'applique pas aux chevaux qui font écurie.

B) Les paris Simple Placé seuls ne sont pas acceptés (sauf en combinaison avec un pari Simple Gagnant et/ou Show).

Les rapports seront calculés sur base de 1/5 de la cote Gagnante.

Exemple : cote Gagnante = 10/1 => cote Placée = 2/1 => rapport = 3€ pour 1€.

Toutefois, pour les courses à handicap avec 12 partants ou plus, le rapport est calculé sur base de 1/4 de la cote Gagnante ainsi que pour les courses entre 5, 6 et 7 partants.

Si la cote finale du favori est inférieure à l'égalité, les rapports sont calculés sur base de 1/6 de la cote Gagnante, sauf si la cote finale du favori est inférieure ou égale à 1/2 (= rapport 1,50). Dans ce cas les rapports sont calculés sur base de 1/8 de la cote Gagnante.

C) Les paris Simple Placé seuls ne sont pas acceptés (sauf en combinaison avec un pari Simple Gagnant et/ou Show).

Les rapports seront calculés sur base de 1/5 de la cote Gagnante pour 8 partants et plus et sur base de 1/4 de la cote Gagnante si 5, 6 ou 7 partants.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

A) 125.000 € 25/1

B) 125.000 €

C) 50.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

Le pari est remboursé.

Simple Placé COTE FIXE

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

- A) Courses françaises : voir Simple Placé.
- B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : voir Simple Placé.
- C) Courses de lévriers : voir Simple Placé.
- D) Evénements sportifs : le nombre de places est communiqué par l'exploitant avant l'événement.

MISE DE BASE

0,50 € avec un minimum de 2,50 € par ticket

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS

CALCUL DES RAPPORTS

- A) Les rapports seront calculés sur base de 1/5 de la cote fixe Gagnante.
- B) Voir calcul des rapports Simple Placé B.
- C) Voir calcul des rapports Simple Placé C.
- D) Les rapports seront déterminés par l'exploitant des paris.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

25.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

Pari « ante post » (= enregistré avant le jour de l'événement) : le pari n'est pas remboursé.

Pari « day of event » (= enregistré le jour de l'événement) : le pari est remboursé. Voir également article 3.8.b dans les dispositions d'ordre général.

Show

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Le concurrent classé deuxième.

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS

CALCUL DES RAPPORTS

Le rapport est égal à 2,5 fois le rapport Placé, sauf pour les courses comptant moins de 13 partants où le multiplicateur est de 2.

De plus, pour les courses hippiques courues à l'étranger sauf la France ce multiplicateur est de 1,5 pour les courses dans lesquelles le favori part à une cote inférieure ou égale à l'égalité, sauf si cette cote est inférieure ou égale à 1/2. Dans ce cas le multiplicateur devient 1,25.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

125.000 € 50/1 pour les courses françaises

125.000 € pour les courses hippiques courues à l'étranger sauf la France

EN CAS DE NON-PARTANTS

Le pari est remboursé.

Report

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Report du type de paris (Gagnant, Show, Placé, Couplé Gagnant, Couplé Placé, Couplé Ordre/CSF) sur chacune des épreuves choisies par le parieur.

MISE DE BASE

Voir type de paris concerné.

MODES DE PARIS DISPONIBLES

Voir type de paris concerné. Report par 2, 3, 4, 5, 6, 7

MULTI 3 & MULTI 4

CALCUL DES RAPPORTS

Voir type de paris concerné.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

10.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

a) Pari basé sur cotes finales : Le rapport du non-partant est égal à 1.

b) Pari à cote fixe : Voir type de paris concerné.

Couplé Gagnant

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

A) Courses françaises : les 2 premiers sans précision de l'ordre si la course a lieu entre 8 concurrents inscrits ou plus, en précisant l'ordre exact du classement, si la course a lieu entre 4 à 7 concurrents inscrits (Couplé Ordre).

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : les 2 premiers sans précision de l'ordre si la course a lieu entre 3 concurrents ou plus.

C) Courses de lévriers : les 2 premiers sans précision de l'ordre si la course a lieu entre 3 concurrents ou plus

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS CSU AR

CALCUL DES RAPPORTS

A) Courses françaises : rapports basés sur ceux du pari mutuel français.

A défaut, multiplication des cotes x 50%.

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : rapport basé sur le CSF divisé par 2.

C) Courses de lévriers : rapport basé sur le CSF divisé par 2.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

A) 50.000 € 500/1

B) 50.000 €

C) 25.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

1 non-partant et le concurrent gagnant → Rapport Gagnant.

2 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 2 non-partants.

Couplé Ordre/CSF

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

2 concurrents classés premier et deuxième de l'épreuve dans l'ordre exact.

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS CSU AR

CALCUL DES RAPPORTS

A) Courses françaises : rapports basés sur ceux du pari mutuel français.

Si le Couplé Ordre est non couvert, le rapport Couplé gagnant multiplié par 2 sera payé pour les combinaisons dans l'ordre. A défaut, le pari est réglé en multipliant les cotes finales des 2 premiers entre elles.

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : rapport basé sur CSF publié dans le Racing Post.

C) Courses de lévriers : rapport basé sur CSF publié dans le Racing Post.

D) Evénements sportifs : les rapports sont prédéterminés par l'exploitant et peuvent fluctuer.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

A) 50.000 € 500/1

B) 50.000 €

C) 50.000 €

D) 25.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

1 non-partant et le concurrent gagnant → Rapport Gagnant.

2 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 2 non-partants.

Couplé Placé

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

2 concurrents parmi les 3 premiers.

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS CSU

CALCUL DES RAPPORTS

A) Courses françaises : rapports basés sur ceux du pari mutuel français. A défaut, multiplication des cotes divisé par 6.

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : $CP(1+2) = CSF \div 6 \cdot CP(1+3) = ((C1 \times C3) + C1) \div 6 \cdot CP(2+3) = ((C2 \times C3) + C2) \div 6$

Si la cote finale du favori est inférieure à l'égalité, les formules des CP (1+3) et CP (2+3) sont multipliées par la cote du favori (hors mise).

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

50.000 € 100/1

EN CAS DE NON-PARTANTS

1 non-partant et 1 concurrent placé → Rapport Placé.

2 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 2 non-partants.

Couplé 4

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

2 concurrents parmi les 4 premiers.

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS CSU

CALCUL DES RAPPORTS

Rapports basés sur ceux du pari mutuel français.

A défaut, on applique la formule suivante sur base des derniers rapports sur écrans pour les 4 premiers à l'arrivée (R1 à R4) : $100 \div R1 + 100 \div R2 + 100 \div R3 + 100 \div R4 = X$

<u>Valeur X</u>	<u>Rapport pour 1 €</u>	<u>Valeur X</u>	<u>Rapport pour 1 €</u>
Entre 10 et 20	71 €	Entre 51 et 60	4 €
Entre 21 et 30	51 €	Entre 61 et 70	3 €
Entre 31 et 40	13 €	Entre 71 et 80	2 €
Entre 41 et 50	7 €	81 ou plus	1,30 €

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

50.000 € 100/1

EN CAS DE NON-PARTANTS

1 non-partant et 1 cheval classé dans les 4 premiers → Rapport Spécial.

2 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 2 non-partants.

Trio (Chevaux)

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

A) Courses françaises : les 3 premiers sans précision de l'ordre si la course a lieu entre 8 concurrents inscrits ou plus, en précisant l'ordre exact du classement, si la course a lieu entre 5 à 7 concurrents inscrits (Trio Ordre).

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : Les 3 premiers chevaux sans précision de l'ordre.

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES : CS CC CSU HS AR

CALCUL DES RAPPORTS

A) Courses françaises : rapports basés sur ceux du pari mutuel français. A défaut ou si le Trio est non couvert, le pari est réglé en multipliant les cotes finales des 3 premiers entre elles. Le rapport pour 1 € est égal à ce produit divisé par 6 si la course a lieu entre 8 concurrents inscrits ou plus, à 90% de ce produit si la course a lieu entre 5 à 7 concurrents inscrits.

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : multiplication des cotes finales $\div 6$ [$= (C1 \times C2 \times C3) \div 6$]

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

A) 125.000 € 5000/1

B) 125.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

1 non-partant avec les 2 premiers → Couplé Gagnant, limité au rapport Trio. Dans l'ordre si la course a lieu entre 5 à 7 concurrents inscrits.

2 non-partants avec le gagnant → Gagnant.

3 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 3 non-partants.

Trio (Lévrier)

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Les 3 premiers lévriers sans précision de l'ordre.

MISE DE BASE : 0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES : CS CSU HS

CALCUL DES RAPPORTS

Le rapport pour 1 € est égal au rapport Tricast ÷ 6.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

50.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

1 non-partant avec les 2 premiers → Couplé Gagnant, limité au rapport Trio.

2 non-partants avec le gagnant → Gagnant.

3 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 3 non-partants.

Trio Ordre/Tricast

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Les 3 premiers dans l'ordre exact de l'arrivée.

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS CC HS H CSU J JS AR

CALCUL DES RAPPORTS

A) Courses françaises : rapports basés sur ceux du pari mutuel français.

Si le Trio Ordre est non couvert, le rapport Trio multiplié par 6 sera payé pour les combinaisons dans l'ordre.

A défaut, le pari est réglé en multipliant les cotes finales des 3 premiers entre elles. Le rapport pour 1 € est égal à 90% de ce produit.

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : basé sur rapport Tricast dans le Racing Post.

C) Courses de lévriers : basé sur rapport Tricast dans le Racing Post.

D) Evénements sportifs : Les rapports sont prédéterminés par l'exploitant et peuvent fluctuer.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

A) 125.000 € 5000/1

B) 125.000 €

C) 50.000 €

D) 50.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

A) 1 non-partant avec les 2 premiers dans l'ordre → Couplé Ordre/CSF, limité au rapport Trio Ordre/Tricast

2 non-partants avec le gagnant → Gagnant.

3 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 3 non-partants.

B) 1 non-partant avec les 2 premiers dans l'ordre → Couplé Ordre/CSF.

2 non-partants avec le gagnant → Gagnant.

3 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 3 non-partants.

Tiercé & Classic Tiercé

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Les 3 premiers dans l'ordre exact de l'arrivée (ORDRE).

Les 3 premiers dans un ordre différent (DESORDRE).

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS CC HS H CSU J JS AR

CALCUL DES RAPPORTS

A) Courses françaises : basé sur rapport Tiercé du pari mutuel français. Si l'ordre en France est non couvert, le rapport désordre sera payé pour les combinaisons dans l'ordre. En cas de carence d'un rapport pari mutuel français, le pari est réglé en multipliant entre elles les cotes des 3 premiers chevaux à l'arrivée. Toute cote supérieure à 100/1 est limitée à 100/1.

Le rapport ordre pour 1 € est égal à 40% de ce produit. L'ordre ne peut être inférieur à 2 fois le Trio (Chevaux) ou supérieur à 3 fois le Trio (Chevaux). Le rapport désordre est égal à 1/5 du rapport ordre.

Toutefois, si une des cotes des 3 premiers chevaux à l'arrivée est inférieure à l'égalité, le rapport désordre est multiplié par 50%.

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : basé sur Tricast, divisé par 2 pour l'ordre, le désordre est 1/5 de l'ordre.

C) Courses de lévriers : basé sur Tricast, divisé par 2 pour l'ordre, le désordre est 1/5 de l'ordre.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

A) 125.000 € sauf Classic Tiercé : 50.000 €

B) 50.000 €

C) 50.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

1 non-partant avec les 2 premiers → Couplé Transformé, limité au Tiercé désordre.

2 non-partants avec le gagnant → Gagnant.

3 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 3 non-partants.

Quarto

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Les 4 premiers sans précision de l'ordre.

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS CHSU CHS 3 bases

CALCUL DES RAPPORTS

2,5 x le rapport Quarté Plus dans le désordre.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

25.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

1 non-partant avec le 1er, 2ème et 3ème → 2 Trio du Quarté Plus.

2 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de au moins 2 non-partants.

Quarté

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Les 4 premiers dans l'ordre exact de l'arrivée (ORDRE).

Les 4 premiers dans un ordre différent (DESORDRE).

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS CC CHSU CHS CHC AR

CALCUL DES RAPPORTS

L'ordre est limité au rapport Tiercé dans l'ordre multiplié par le nombre de partants moins 5 avec un maximum de 15. Par ailleurs le Quarté dans l'ordre doit rapporter minimum le double du Tiercé dans l'ordre.

A) Courses françaises : le pari est réglé en multipliant les cotes des 4 premiers chevaux à l'arrivée entre elles. Toute cote supérieure à 100/1 est limitée à 100/1. Le rapport ordre pour 1 € est égal à 30% de ce produit. Le rapport désordre est égal au rapport ordre divisé par 23 et multiplié par 1,5. Toutefois, si une des cotes des 4 premiers chevaux à l'arrivée est inférieure à l'égalité, le rapport désordre est multiplié par 50%.

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : basé sur Tricast, ordre pour 1 € est égal au rapport Tricast pour 1 € multiplié par la cote du 4ème cheval à l'arrivée et divisé par 2,5. Rapport désordre : voir courses françaises.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

125.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

1 non-partant avec les 3 premiers → 1/2 désordre ou Tiercé Spécial.

2 non-partants + 2 premiers → Couplé Transformé, limité au Tiercé désordre.

3 non-partants + premier → Gagnant.

4 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 4 non-partants.

Quarté Plus

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Les 4 premiers dans l'ordre exact de l'arrivée (ORDRE).

Les 4 premiers dans un ordre différent (DESORDRE).

Les 3 premiers chevaux quel que soit leur ordre de classement avec un cheval non-classé dans les 4 premiers → TRIO.

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

Voir Quarté

CALCUL DES RAPPORTS

Basé sur rapport pari mutuel français. Si l'ordre est non couvert en France, le rapport désordre multiplié par 2 sera payé pour les combinaisons dans l'ordre.

En cas de carence de rapport pari mutuel français, ce pari est traité comme pari Quarté.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

125.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

Un non-partant avec 3 premiers → 2 Trio.

2 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de au moins 2 non-partants.

Multi (Courses françaises) : Multi 4 - Multi 5 - Multi 6 - Multi 7

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Les 4 premiers sans précision de l'ordre

En 4 chevaux (Multi 4) - En 5 chevaux (Multi 5) - En 6 chevaux (Multi 6) - En 7 chevaux (Multi 7)

MISE DE BASE

1,00 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

04 (= multi 4 en mode CS)

05 (= multi 5 en mode CS)

06 (= multi 6 en mode CS)

07 (= multi 7 en mode CS)

CALCUL DES RAPPORTS

Basé sur ceux du pari mutuel français sauf en cas de rapport MULTI (1, 2, 3, 4) non-couvert en France, mais bien en Belgique.

Dans ce cas, il sera payé un rapport équivalent au rapport publié pour la combinaison déclarée gagnante en France, aussi bien pour celle-ci que pour la combinaison 1 2 3 4.

Si le rang 4 est non-couvert en France, le calcul du gain sera 35 fois le rapport du rang 7 multiplié par 75%.

Si le rang 5 est non-couvert en France, le calcul du gain sera le rapport du rang 4 divisé par 5.

Si le rang 6 est non-couvert en France, le calcul du gain sera le rapport du rang 4 divisé par 15.

Si aucun rapport n'est publié en France, le pari est remboursé.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

125.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

Multi 4 1 non-partant → Remboursé.

Multi 5 1 non-partant → Multi 4.

2 non-partants → Remboursé.

Multi 6 1 non-partant → Multi 5.

2 non-partants → Multi 4.

3 non-partants → Remboursé.

Multi 7 1 non-partant → Multi 6.

2 non-partants → Multi 5.

3 non-partants → Multi 4.

4 non-partants → Remboursé.

Quintet

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Les 5 premiers dans l'ordre exact de l'arrivée (ORDRE).

Les 5 premiers dans un ordre différent (DESORDRE).

Les 4 premiers dans n'importe quel ordre et un cheval non-classé dans les 5 premiers → EXTRA.

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS CC CHSU CHS CHC AR

CALCUL DES RAPPORTS

L'ordre est limité au rapport Quarté dans l'ordre multiplié par le nombre de partants moins 6, avec un maximum de 15. Par ailleurs, le Quintet doit rapporter minimum le double du Quarté dans l'ordre.

A) Courses françaises : le pari est réglé en multipliant les cotes des 5 premiers à l'arrivée entre elles et en multipliant par 20% pour l'ordre pour 1 €. Toute cote supérieure à 100/1 est limitée à 100/1. Le désordre est égal à l'ordre divisé par 59,5. Toutefois, si une des cotes des 5 premiers chevaux à l'arrivée est inférieure à l'égalité, le rapport désordre est multiplié par 50%. L'Extra est égal à 1/10 du rapport Quarté désordre.

B) Courses hippiques courues à l'étranger sauf la France : l'ordre pour 1 € est égal au rapport Quarté multiplié par la cote du 5ème cheval (hors mise). Le résultat doit alors être multiplié par 0,75. Voir courses françaises pour les rapports désordre et Extra.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

250.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

1 non-partant avec les 4 premiers → 1/2 Quintet désordre ou Quarté Spécial

2 non-partants avec les 3 premiers → 1/2 Quarté désordre ou Tiercé Spécial

3 non-partants avec les 2 premiers → Couplé Transformé, limité au Tiercé désordre.

4 non-partants avec le premier → Gagnant.

5 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 5 non-partants.

Quintet Plus

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Les 5 premiers dans l'ordre (ORDRE) et si votre ticket affiche le N°+ du jour (*) → SUPER PLUS

Les 5 premiers dans l'ordre → ORDRE

Les 5 premiers dans un ordre différent que l'ordre exact → DESORDRE

Les 4 premiers dans l'ordre exact d'arrivée ou non et un concurrent non classé dans les 5 premiers → EXTRA 4

4 des 5 premiers sans désignation d'ordre et un concurrent non classé dans les 5 premiers; à l'exception de la combinaison reprenant les 4 premiers et un concurrent non classé dans les 5 premiers → EXTRA 4/5

Les 3 premiers dans l'ordre exact d'arrivée ou non et deux concurrents non classés dans les 5 premiers → EXTRA 3

MISE DE BASE

0,50 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

voir Quintet

CALCUL DES RAPPORTS

Les rapports sont basés sur ceux du pari mutuel français, au prorata de la mise de base et des autres dispositions du présent règlement.

Le rapport SUPER PLUS est égal au rapport ordre auquel s'ajoute le rapport généré par la tirelire constituée en France. Le paiement maximum est de 500.000 €. Dans l'hypothèse où la tirelire n'est pas remportée en France, le rapport super plus payable en Belgique est le rapport ordre doublé.

Le rapport ordre du Quintet Plus ne peut excéder 250.000 €.

Si l'ordre est non couvert en France, le rapport désordre multiplié par 4 sera payé pour les combinaisons dans l'ordre.

Si le désordre est non couvert en France, le rapport est calculé comme suit: multiplication des cotes des 5 premiers entre elles et multiplier le produit par 20% et diviser par 119.

Les rapports désordre, extra 4, extra 4/5, extra 3 sont à multiplier par 10 en cas de présence sur le ticket du N° + correspondant au N° + du jour (*). Ces rapports sont limités à 250.000 €.

En cas de carence de rapport pari mutuel français, ce pari est traité comme pari Quintet.

(*) Le N° + figurant sur le ticket s'applique à toute combinaison unitaire du ticket.

Ce N° + n'apparaît pas sur les tickets délivrés en temps différé (pannes...); il est attribué dès sa centralisation réelle dans le système.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

250.000 €

500.000 € si le gain inclut un rapport SUPER PLUS

EN CAS DE NON-PARTANTS

Les 4 premiers + 1 non-partant → 4 rapports Extra 4

4 des 5 premiers + 1 non-partant → 4 rapports Extra 4/5

Les 3 premiers + 2 non-partants → 4 rapports Extra 3

Les 3 premiers + 1 non-partant + 1 concurrent non classé dans les 5 premiers → 2 rapports Extra 3

Les 2 premiers + 3 non-partants → Couplé Transformé, limité à 500/1 et au rapport Extra 3

Le premier + 4 non-partants → le Gagnant limité au Couplé Transformé et à 100/1.

5 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de 5 non-partants.

543 Plus

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Voir Quintet, Quarté, Tiercé. Le rapport Plus est payé à toute combinaison unitaire perdante de 5 chevaux si vous avez désigné les deux premiers de la course dans n'importe quel ordre aux deux premières positions de votre pari.

MISE DE BASE

0,10 €

mise min. 1,60 € soit 10 combinaisons Tiercé, 5 combinaisons Quarté et 1 combinaison Quintet (16x0,10=1,60 €).

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS

CALCUL DES RAPPORTS

Voir Quintet, Quarté, Tiercé. Le rapport Plus est égal au Couplé Gagnant.

Les rapports sont publiés pour 1 €. Il faut donc diviser les rapports publiés pour chaque type de paris par 10 pour obtenir le rapport payable à la mise de base de 0,10 €.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

250.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

Voir Tiercé, Quarté, Quintet.

Sextet

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Rang 1 : les 6 premiers dans l'ordre exact de l'arrivée (=ORDRE).

Rang 2 : les 6 premiers dans un ordre différent que l'ordre exact de l'arrivée (=DESORDRE).

Rang 3 : les 3 premiers dans l'ordre exact de l'arrivée aux 3 premières positions de la combinaison unitaire.

Rang 4 : les 3 premiers dans un ordre différent que l'ordre exact de l'arrivée aux 3 premières positions de la combinaison unitaire.

Rang 5 : les 3 premiers sans précision de l'ordre.

Rang 6 : les 5 premiers + 1 non-partant sans désignation d'ordre.

Rang 7 : les 2 premiers + 1 non-partant, sans désignation d'ordre aux 3 premières positions de la combinaison unitaire.

Rang 8 : les 2 premiers + 1 non-partant sans désignation d'ordre.

MISE DE BASE

1,00 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CS AR

CALCUL DES RAPPORTS

Rang 1 = multiplication des cotes des 6 premiers entre elles fois 5% pour 1 €. Le rapport est limité à 25% du rapport ordre Quintet pour 1 € multiplié par le nombre de partants moins 7, sans que ce multiplicateur puisse dépasser 12. Toute cote supérieure à 100/1 est limitée à 100/1.

Rang 2 = rapport Sextet ordre divisé par 300 pour 1 €. Toutefois, si une des cotes des 6 premiers chevaux à l'arrivée est inférieure à l'égalité, le rapport désordre est multiplié par 50%.

Rang 3 = rapport Tiercé ordre pour 1 € divisé par 4.

Rang 4 = rapport Tiercé désordre pour 1 € divisé par 4.

Rang 5 = rapport Tiercé désordre pour 1 € divisé par 16.

Rang 6 = 50% du rapport Rang 2.

Rang 7 = Couplé Transformé pour 1 € divisé par 8, limité au Tiercé désordre pour 1 € divisé par 8.

Rang 8 = 50% du rapport Rang 7.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

250.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

2 non-partants ou plus dans la sélection → Remboursement de la (des) combinaison(s) unitaire(s) composée(s) de au moins 2 non-partants

Flash

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Les 2 ou 3 premiers lévriers.

MISE DE BASE

0,50 €

mise min. 6,00 €

MODES DE PARIS DISPONIBLES

CC

CALCUL DES RAPPORTS

Si vous avez désigné les 3 premiers → addition du rapport Tricast et du rapport CSF.

Si vous avez désigné les 2 premiers → rapport CSF.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

50.000 €

EN CAS DE NON-PARTANTS

Voir Tricast et CSF.

A la Carte 1-2-X CLASSIC (options 1 à 20)

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Le résultat final (1-2-X) de 1 à 20 matches et/ou événements sportifs parmi les matches et/ou événements sportifs prédéterminés.

MISE DE BASE

0,50 € avec un minimum de 2,50 € par ticket

CALCUL DES RAPPORTS

Les rapports sont prédéterminés par l'exploitant et peuvent fluctuer.

A la Carte 1-2-X classic option 1 : rapport du résultat correct du match ou de l'événement sportif.

A la Carte 1-2-X classic options 2 à 20 : multiplication des rapports des résultats corrects des matches et/ou événements sportifs correspondant à l'option choisie.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

A la Carte 1-2-X classic options 1 & 2 : 25.000 €

A la Carte 1-2-X classic options 3 à 20 : 250.000 €

Pour toute combinaison comprenant un ou plusieurs match(es) à handicap et/ou événements sportifs, les gains et rapports maxima du A la Carte 1-2-X handicap sont d'application.

EN CAS D'ANNULATION DE MATCH OU DE NON-PARTICIPANT A L'EVENEMENT

Dans le cas où le nombre de matches et/ou événements sportifs annulés est équivalent à l'option choisie, le pari est remboursé.

a) Football : Si un match est annulé (voir Dispositions d'ordre général, article 6 point a), le coefficient 1 sera attribué au match concerné.

b) Événements sportifs à 2 participants : Si une des parties ne prend pas part à l'événement, le coefficient 1 sera attribué à l'événement concerné.

Si une des parties abandonne pendant l'événement, le participant adverse sera considéré comme gagnant.

c) Événements sportifs à plus de 2 participants : Si une des parties ne prend pas part à l'événement, le coefficient 1 sera attribué à l'événement concerné pour les paris comprenant le non-partant et un pourcentage des cotes (= rapport -1) des autres participants sera déduit sur tout pari accepté AVANT l'annonce du non-partant (basé sur le dernier rapport de celui-ci). Voir également article 3.8.b dans les dispositions d'ordre général.

Si une des parties abandonne pendant l'événement, le résultat retenu sera celui annoncé par l'organisateur officiel de l'événement.

A la Carte 1-2-X HANDICAP (options 1 à 20)

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Le résultat final (1-2-X) de 1 à 20 matches parmi les matches prédéterminés, sachant que ce résultat final peut être différent du pari A la Carte Classic puisque l'équipe outsider - c.-à-d. l'équipe dotée du rapport ALC Classic le plus élevé - commence le match avec un ou plusieurs goal(s) d'avance. Le nombre de goals d'avance est mentionné sur le ticket.

MISE DE BASE

0,50 € avec un minimum de 2,50 € par ticket

CALCUL DES RAPPORTS

Les rapports sont prédéterminés par l'exploitant et peuvent fluctuer.

A la Carte 1-2-X handicap option 1 : rapport du résultat correct du match.

A la Carte 1-2-X handicap options 2 à 20 : multiplication des rapports des résultats corrects des matches correspondant à l'option choisie.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

A la Carte 1-2-X handicap options 1 & 2 : 25.000 €

A la Carte 1-2-X handicap options 3 à 20 : 50.000 €

EN CAS D'ANNULATION DE MATCH

Si un match est annulé (voir Dispositions d'ordre général, article 6 point a), le coefficient 1 sera attribué au match concerné.

Toutefois, dans le cas où le nombre de matches annulés est équivalent à l'option choisie, le pari est remboursé.

A la Carte 1-2-X DOUBLE CHANCE (options 3 à 20)

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Le résultat final (double chance 1-X ; 2-X ; 1-2) de 3 à 20 matches et/ou événements sportifs parmi les matches et/ou événements sportifs prédéterminés.

MISE DE BASE

0,50 € avec un minimum de 2,50 € par ticket

CALCUL DES RAPPORTS

Les rapports sont prédéterminés par l'exploitant et peuvent fluctuer.

A la Carte 1-2-X double chance options 3 à 20 : multiplication des rapports des résultats corrects des matches et/ou événements sportifs correspondant à l'option choisie.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

A la Carte 1-2-X double chance options 3 à 20 : 250.000 €

EN CAS D'ANNULATION DE MATCH

Si un match est annulé (voir Dispositions d'ordre général, article 6 point a), le coefficient 1 sera attribué au match concerné.

Toutefois, dans le cas où le nombre de matches annulés est équivalent à l'option choisie, le pari est remboursé.

Score correct

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Le nombre de buts marqués par chaque équipe

MISE DE BASE

0,50 € avec un minimum de 1,00 € par ticket

CALCUL DES RAPPORTS

Les rapports sont prédéterminés par l'exploitant et peuvent fluctuer.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

25.000 €

EN CAS D'ANNULATION DE MATCH

Si un match est annulé (voir Dispositions d'ordre général, article 6 point a), les mises engagées sur ce match seront remboursées.

Half time / Full time

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Le résultat correct (1-2-X) à la mi-temps et à la fin du match.

MISE DE BASE

0,50 € avec un minimum de 1,00 € par ticket

CALCUL DES RAPPORTS

Les rapports sont prédéterminés par l'exploitant et peuvent fluctuer.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

25.000 €

EN CAS D'ANNULATION DE MATCH

Si un match est annulé (voir Dispositions d'ordre général, article 6 point a), les mises engagées sur ce match seront remboursées.

Si un match est arrêté durant la première mi-temps, le pari sera remboursé.

Premier buteur

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Le joueur qui a marqué le premier goal (les auto goals ne comptent pas).

MISE DE BASE

0,50 € avec un minimum de 2,50 € par ticket

CALCUL DES RAPPORTS

Les rapports sont prédéterminés par l'exploitant et peuvent fluctuer.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

25.000 €

EN CAS D'ANNULATION DE MATCH

Si un match est annulé (voir Dispositions d'ordre général, article 6 point a), les mises engagées sur ce match seront remboursées.

EN CAS DE NON-PARTANTS

Sera considéré comme non-partant et donc remboursé, tout pari placé sur un joueur qui n'aura pas pris part au match ou qui serait entré sur le terrain en remplacement d'un autre joueur après qu'un premier but ait été inscrit (autre qu'un auto-goal)

Multiscore

VOUS AVEZ GAGNE SI VOUS AVEZ DESIGNE

Le score correct de 1 ou 2 matches parmi les matches proposés.

MISE DE BASE

0,50€

mise min. 1,50 € soit 0,50 € pour chaque score + 0,50 € pour tout report de 2 scores **avec un minimum de 2,50 € par ticket**

CALCUL DES RAPPORTS

Par combinaison de 2 matches, le rapport pour 1 € par pronostic exact du score correct d'un ou des deux matches + le rapport équivalent à la multiplication des rapports de chacun des 2 matches majorée de 20 % si les 2 pronostics sont exacts.

GAINS & RAPPORTS MAXIMA

25.000 € par match et 125.000 € pour l'ensemble du gain.

EN CAS D'ANNULATION DE MATCH

En cas d'annulation d'un ou plusieurs matches, ceux-ci sont remboursés et leur valeur est de 1 pour le calcul du report qui n'est pas majoré de 20 %.

Ce règlement de l'U.P.A.P. est applicable dans toutes les agences du Groupe LADBROKES en Belgique.

En cas de contestation ou de litige, veuillez vous adresser par écrit à l'agent intermédiaire, sinon à l'exploitant, à savoir :

GROUPE LADBROKES - Service clientèle

Chaussée de Waterloo 715/3 - 1180 BRUXELLES - Tél. 02 349 16 61

En cas de désaccord persistant, veuillez vous adresser à

l' U.P.A.P. rue Vanderkindere 564 - 1180 BRUXELLES

Les paris sur les courses hippiques belges sont organisés par la S.C. Auxiliaire PMU Belge et la S.A. Euro Tiercé.

L'exploitant n'intervient donc qu'en qualité de commissionnaire et ses propres gérants commissionnaires comme sous-commissionnaires.

Les règlements du PMU Belge et de Euro Tiercé peuvent être consultés dans cette agence.

Version d'application au 1/01/2011

Editeur responsable : Alain DHOOGHE, Président de l' U.P.A.P.